

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2022_5_5

Objet : Transformation de postes

VOTE
UNANIMITE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

LA FARE LES OLIVIERS

Séance du 8 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux et le sept du mois de juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, a été assemblé au Foyer Désiré GRAZIANO, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la Loi du 5 Avril 1884.

Etaients présents à cette assemblée : Tous les Conseillers Municipaux à l'exception de

Absents excusés donnant pouvoir :

M. Joël YERPEZ à M. Olivier GUIROU
M. Yves LOMBARDO à Mme Chantal GARCIA
Mme Myriam SEILER à Mme Marie-Aude MESTRE
M. Christophe AGARD à Mme Carine WECKERLIN
Mme Marie-Laure GIORSETTI à M. Patrice MARTIN
Mme Christine VALLET à Mme Nathalie CLAUZEL

Absent excusé : M. Gérard CRUZ

Absents : Mme Hinda DAHMAN – M. Stéphane SARDA

Secrétaire de la séance : Mme Chantal GARCIA

Transformations de postes

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de modifier le tableau des emplois dans le cadre de l'amélioration du service public.

Vu le tableau des effectifs,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver les transformations des postes mentionnés ci-dessous :

Filière Technique :

- Un poste d'Adjoint technique principal 2e classe à temps complet
- En**
- Un poste d'Adjoint technique principal 1e classe à temps complet

Filière Animation :

- Deux postes d'Adjoint d'animation principal 2e classe à temps complet
- En**
- Deux postes d'Adjoint d'animation principal 1e classe à temps complet
-
- Un poste d'Adjoint d'animation principal 2e classe à temps non complet à raison de 26 heures
- En**
- Un poste d'Adjoint d'animation principal 1e classe à temps non complet à raison de 26 heures

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

APPROUVE Les transformations des postes mentionnés ci-dessus,

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération de ces agents seront aux chapitres et articles correspondants du budget.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

Olivier



La secrétaire de séance

Chantal GARCIA